



Pédagogie de la coopération

Du 23 au 27 octobre 2017

Isabelle PELOUX
pédagogue et directrice de l'École du Colibri aux Amanins,
transmet son expérience et accompagne enseignants et éducateurs
dans l'apprentissage de la pédagogie de la coopération

Présentation de la formation

Intention : La coopération est l'un des leviers les plus puissants pour les apprentissages.

La mettre en oeuvre dans son groupe d'apprenants suppose de comprendre les ressorts psychologiques à l'épreuve, développer les compétences relationnelles adéquates, et créer les conditions tant individuelles que collectives favorables.

Cette formation s'attache à aborder la coopération *vue de l'apprenant* et se décline ensuite en *objectifs de compétences de l'éducateur* :

- Comment aider nos élèves à coopérer ?
- Comment gérer au mieux nos relations avec nos élèves ?
- Comment leur apprendre l'art de la rencontre ?
- Qu'est-ce que coopérer entraîne comme compétences relationnelles ?
- Comment apprendre à apprendre ?

Formatrice : Isabelle PELOUX, pédagogue, formatrice d'enseignants, spécialisée dans les relations entre enseignés et enseignants, Isabelle est depuis 10 ans directrice de l'école du Colibri, école primaire privée laïque sous contrat avec l'état, aux Amanins.



Cadre pédagogique

Méthode pédagogique : Formation en salle, alternant apports théoriques et mises en situation, jeux de rôles. Pédagogie reposant sur la démarche expérimentale : chercher seul puis à plusieurs, expérimenter, en tirer les savoirs, les confronter aux savoirs théoriques : c'est la pédagogie par la reformulation.

L'évaluation est conduite sous forme de plan d'action : chacun identifie les 3 actions concrètes à mettre en oeuvre au retour, puis les présente à au moins 3 stagiaires, pour une évaluation croisée.

Public : Toute personne exerçant un métier en lien avec des enfants ou de jeunes adultes, ou se préparant à exercer un métier d'éducation ou d'enseignement.

Nombre maximum de participants : 25

Prérequis : Maîtrise de la langue française

Durée : 32 h de formation sur 5 jours consécutifs

Horaires : de 9h00 à 17h15 tous les jours (sauf le dernier : fin à 16h00)



* programme prévisionnel, susceptible d'aménagement

Programme du stage *

Jour 1 - Lundi

Pré-requis à la coopération : *se positionner, trouver sa place*

Objectif/compétences :

Accepter qu'il n'existe pas de situation universellement favorable à l'apprentissage, mais des situations variables selon, entre autres, les individus et les effets de groupe.

Enrichir sa grille de lecture des comportements des élèves.

Modalités : Premiers jeux coopératifs pour faire connaissance. Jeu du village et du 6-6 pour trouver sa place. Apports théoriques.

Programme :

Présentation du stage et de sa progression pédagogique.

Présentation des participants. Les situations favorables et défavorables à l'apprentissage.

Trouver sa place dans le collectif.

Jour 2 - Mardi

Pré-requis à la coopération : formuler sa pensée

Objectif/compétences :

Apprendre à l'élève à utiliser sa mémoire pour amorcer son autonomie d'apprentissage.

Modalités :

Expérimentation de sa propre mémorisation et mise en mots de ses stratégies mentales.

Programme :

Les différentes façons d'apprendre : apports théoriques proposés par les sciences de l'éducation et les neurosciences. Initiation à la gestion mentale (d'après Antoine de la Garanderie).



Jour 3 - Mercredi

La coopération en action : exprimer sa pensée, dépasser les tensions inhérentes à la coopération

Objectif/compétences :

Animer un «Atelier philo»

Animer un jeu coopératif tout en formulant les postures de coopération travaillées.

Conduire une médiation et transmettre soi-même la méthode de la médiation (en situation éducative).

Aménager l'espace-classe pour soutenir la démarche de coopération.

Modalités :

Vivre un «Atelier philo». Expérimentation de jeux coopératifs et de la médiation. Exercices d'écoute et de reformulation de situations. Projection de film. Débat.

Programme :

L'Atelier philo comme outil pour aider les élèves à «être en paix avec les autres».

La médiation comme outil de régulation et de dépassement des tensions inhérentes à la coopération.

Apports théoriques sur l'écoute active.

Jour 4 - Jeudi

La coopération en action : nommer ses émotions, mobiliser les aides au recentrage

Objectif/compétences :

Gérer les tensions dans un groupe et apprendre à chacun à se responsabiliser sur ses états émotionnels.

Faire appel à des solutions de recentrage : les apports de la Nature.

Identifier les phases de construction du psychisme des enfants et les relier à leur capacité à coopérer.

Modalités :

Rencontre avec les maraîchers des Amanins : le travail de la terre, faire avec les aléas, les émotions qui en découlent. Visite sensorielle du lieu. Apports théoriques.

Programme :

Comment être en paix avec soi-même.

La coopération dans le travail de la terre : le «Faire ensemble et efficace», de la bonne utilisation de l'énergie d'un groupe.

La nature comme solution/aide au recentrage et rappel de la dépendance de l'humain vis-à-vis de la terre : être en paix avec son environnement.

Donner sa place au corps.

Introduction aux bases de la construction du psychisme de l'enfant : de la capacité à se décentrer (et recentrer) à celle de coopérer. Eclairage psychologique de l'évolution de l'enfant. Relecture des comportements et des interactions dans la relation.

Jour 5 - Vendredi

La coopération en action : combiner intelligence interpersonnelle et intrapersonnelle

Objectif/compétences :

Transmettre aux apprenants une vision globale d'eux-mêmes par le développement de leurs différentes formes d'intelligence.

Modalités :

Expérimentation des différentes formes de compréhension. Apports théoriques.

Programme :

La palette des intelligences. La combinaison de l'intelligence interpersonnelle et intrapersonnelle comme gage de réussite de la coopération.

Evaluation et bilan.



Stage du Lundi 23 octobre à 9h00 au Vendredi 27 octobre à 16h00,
soit 32 heures de formation

Informations pratiques et Tarifs

Apports pédagogiques :

Particulier * : 65 €/jour soit 325 €

Structure ** : 216 €/jour soit 1.080 € (soit 180 € HT/j et 28,13 € HT/h)

Frais de séjour : Vivez ce stage en *externe* ou en *pension complète* :

> *Externe* : 5 déjeuners et les collations : 105 €
Accueil Lundi à 8h30

> *Pension complète* : 4 nuitées et tous les repas : 297 €
Accueil Lundi à 8h30

> *Pension complète* et arrivée la veille : 5 nuitées et tous les repas : 343 €
Accueil Dimanche à 17h00

Nos tarifs sont TTC. L'adhésion annuelle à l'association Les Amanins (20 €) et la taxe de séjour seront facturées en sus.

Les repas sont préparés avec la production agricole biologique de notre ferme !

Hébergement aux Amanins dans la limite des places disponibles. Le tarif inclut la fourniture du linge de lit pour 8 € qui ne seront pas facturés si le stagiaire amène le sien.

* le stagiaire finance le stage sur ses fonds propres. Possibilité de tarif solidaire : nous consulter

** le financement du stage est assuré tout ou partie par une structure (employeur, OPCA, Pôle Emploi, autre). Devis sur demande.

« Scop les Amanins », Les Rouins - 26400 La Roche sur Grâne.
Numéro d'organisme de formation : 82.26.02173.26
Siret 503 684 433 00017 - Code APE 015 Z - TVA FR 195 036 844 33

Contact

Inscription :

Tél : 04 75 43 75 05

Courriel : info@lesamanins.com

Demandes pédagogiques - devis :

Courriel : pedagogie@lesamanins.com

Se rendre aux Amanins



Pour venir aux Amanins ou en repartir, un service de transport à la demande est disponible depuis la gare de Crest : du Lundi au Samedi, de 7h00 à 20h00 sur réservation au plus tard 24 h à l'avance au **0 810 26 26 07**, Voir les modalités dans nos conditions d'accueil.

A la clôture des inscriptions, nous mettons en relation les participants pour proposer ou trouver un co-voiturage..

Conditions d'Accueil - FORMATIONS

Les
Amanins
Centre agroécologique

De manière générale, la sobriété est une des valeurs fondatrices des Amanins.

Présente de la conception à la construction et à l'aménagement du lieu, les conditions d'accueil en témoignent : les points d'éclairage et d'alimentation électrique sont raisonnés et nous tâchons de contrôler au mieux notre consommation d'eau.

Repas

Du jardin à l'assiette, l'élaboration des repas dépend de la production et de sa saisonnalité. Pensée de manière équilibrée, l'alimentation nous invite à comprendre notre lien à la terre nourricière. La viande est présente au menu environ une fois par semaine. Nous prenons en charge les régimes Végétariens, sans porc et sans gluten. Merci de l'indiquer sur votre fiche d'inscription.

Le service est assuré par l'équipe bienveillante, votre participation est cependant bienvenue pour dresser et desservir la table.

Couchage

Les chambres ou cabanes bois accueillent 2, 3 ou 4 personnes en lits simples ou superposés. Nous vous prêtons couette et oreillers. Vous pouvez apporter vos draps ou duvets, ou louer des draps (8€ par séjour).

Les cabanes, en lisière du bois ou au bord de l'étang, offrent en pleine nature un confort rustique et les chênes pour sages compagnons.

Nous ne fournissons pas le matériel de camping.

Sanitaires

La phyto-épuration exige que nous soyons très vigilants quant à la nature des produits de toilette utilisés.

Nous vous prions de vous munir d'un nécessaire de toilette écologique et respectueux de l'environnement (savon, shampoing, dentifrice, mousse à raser...). Nous ne fournissons pas le linge de toilette.

Les sanitaires sont collectifs et situés à 300 mètres des cabanes et du camping et des toilettes sèches sont à proximité.

Equipement à prévoir

Pour votre confort, il est appréciable de se munir de chaussures de randonnée, utiles à la marche, le site s'y prête à merveille, mais aussi lors de vos participations aux ateliers. Une tenue "tout terrain" sera la bienvenue pour aider aux champs... si le cœur vous en dit. Une lampe de poche facilitera vos déplacements nocturnes. Vous pouvez également vous munir d'une serviette de table et de chaussons.

Envie de faire partager votre passion ou un jeu au groupe, guitare, accordéon et autre jeu de société sont les bienvenus. Nous ne pouvons malheureusement pas accueillir vos animaux de compagnie.

Accès

Les Rouins

26400 La Roche-sur-Grâne

Vous retrouverez un plan d'accès sur notre site internet.

Les Amanins sont accessibles en transport en commun. Il vous suffit de réserver un billet de train jusqu'en gare de Crest. Une correspondance à la demande peut se faire en taxi (5.00€/personne à partir de 5 ans).

Conditions du service du "transport à la demande" :

- Service disponible uniquement du lundi au samedi hors jours fériés pour les arrivées entre 07h00 et 20h00 dans l'heure qui suit votre arrivée en transport en commun en gare de Crest.

- Réservation à effectuer par téléphone au plus tard 24h avant votre trajet au 0810 26 26 07.

A la clôture des inscriptions, nous mettons en relation les participants pour proposer ou trouver un co-voiturage.

Inscription

Si le stagiaire finance sur ses fonds propres les apports pédagogiques et les frais de séjour, le **CONTRAT** de formation professionnelle doit être préalablement complété et envoyé aux Amanins, avant l'envoi de la fiche d'inscription et de l'acompte.

Si le stagiaire est financé tout ou partie par une structure, celle-ci complète et retourne aux Amanins la **CONVENTION** de formation.

Quelque soit le mode de financement, pour disposer de toutes les informations nécessaires à l'organisation du séjour, la **fiche d'inscription** est à renseigner et retourner par le stagiaire.

Le chèque d'acompte est encaissé à l'issue du délai de rétractation.

Annulation

voir les conditions précisées dans le **CONTRAT** ou la **CONVENTION**.

L'équipe des Amanins



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les règles de vie suivantes ont pour objet de favoriser un séjour agréable pour tous. L'inscription à une formation organisée par SCOP Les Amanins implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 1 : Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Vivre ensemble :

Article 2 : Assiduité du stagiaire en formation

Article 2.1 : Horaires de la formation et des repas

Nous demandons aux stagiaires de se conformer aux horaires fixés et communiqués par l'organisme de formation pour favoriser l'organisation générale. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 2.2 : Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, Région, Fongecif..) de cet évènement. De plus, conformément à l'article R6341-45 du code du travail, le stagiaire dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics s'expose à une retenue sur sa rémunération proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 2.3 : Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'emargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de formation. A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence à transmettre selon le cas à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance cette action. Le stagiaire remet dans les meilleurs délais aux Amanins les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charge des frais liés à la formation ; attestation d'inscription ou d'entrée en stage).

Article 3 : Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme de formation en tenue vestimentaire adaptée à l'action de formation.

Article 4 : Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 5 : Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue sur le site des Amanins est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les bières et vins en vente au restaurant sont à consommer avec modération.

Article 6 : Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et salles de formation. Des cendriers sont disposés à plusieurs endroits extérieurs pour recevoir les mégots.

Article 7 : Utilisation du matériel — Accès aux locaux

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel. Sauf autorisation expresse des Amanins, le stagiaire ne peut accéder aux locaux techniques et bâtiments agricoles.

Hygiène et sécurité :

Article 8 : Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité et de toute consigne imposée soit par Les Amanins, soit par le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement un membre salarié de l'équipe des Amanins. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires

Article 9 : Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans chaque bâtiment. Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 10 : Accident- Santé

Le stagiaire victime d'un accident survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou lieu de travail avertit immédiatement Les Amanins. Un responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

Les activités proposées durant les formations sont adaptées à toute personne en bonne santé. Il n'est pas demandé de certificat médical à l'inscription ; il appartient à chaque stagiaire de juger si son état de santé lui permet ou non de participer à une formation. L'inscription sous-entend que l'état de santé du stagiaire ne fait l'objet d'aucune contre-indication médicale. D'éventuels problèmes de santé ou allergies alimentaires doivent être signalés aux organisateurs.

Non respect du règlement intérieur :

Article 11 : Fin anticipée de l'action de formation

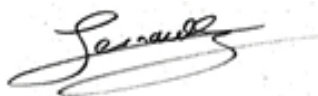
Le non-respect des prescriptions du présent règlement intérieur pourra entraîner la fin anticipée de la formation prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Article 12 : Information du stagiaire

L'organisme de formation motive par écrit les raisons de fin anticipée de la formation et convoque le stagiaire à des date, horaire et lieu précis. Lors de cet entretien le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

Fait à La Roche sur Grâne, le 07 février 2017

Delphine FERNANDEZ, co-gérante



Fiche d'Inscription

Les
Amanins
Centre agroécologique

Fiche à retourner accompagnée
du CONTRAT ou de
la CONVENTION

Pédagogie de la Coopération

Stage du Lundi 23 octobre 2017 à 9h00 au Vendredi 27 octobre 2017 à 16h00
Accueil le Lundi à 8h30

Inscription au nom de :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Courriel : (en majuscules SVP)

Participant-e

Nom	Prénom	Sexe	Age	Régime spécifique *

* nous prenons en charge uniquement les régimes sans porc /sans gluten / végétariens

Quelques mots sur votre situation professionnelle actuelle et/ou votre projet :

Apports pédagogiques

Apports pédagogiques : Particulier : 325 € ou Structure * : 1.080 € x participants = €

Formule de séjour

Séjour en externe :

(5 déjeuners et collations)

105 € x participants = €

ou Séjour en pension complète :

(4 nuitées et tous les repas)

297 € ou 289 € car j'amène mes draps x participants = €

ou Séjour en pension complète et j'arrive la veille :

(5 nuitées et tous les repas, arrivée le Dimanche à 17h00)

343 € ou 335 € car j'amène mes draps x participants = €

Soit un total de €

Je verse un acompte de 30% du tarif global du séjour, valant inscription, soit la somme de €.

Par chèque à l'ordre de SCOP Les Amanins, joint à ce courrier

Par virement au compte SCOP les Amanins

* Je demande une prise en charge financière par un tiers ; cependant en cas de refus, je souhaite m'inscrire en tant que particulier et verse à ce titre un acompte de 30 % du séjour au tarif particulier, soit la somme de€

Crédit Coopératif
SARL SCOP Les Amanins
42559 00013 21009273001 08
IBAN FR76 4255 9000 1321 0092 7300 108
BIC CCOPFRPPXXX

Mon inscription définitive me sera confirmée (par mail à l'adresse courriel que j'ai indiquée ci-dessus) à réception de cette fiche, du contrat ou convention, et sous réserve de places disponibles.

Je m'oppose à ce que mes données personnelles (nom, prénom, département de provenance et adresse courriel) soient utilisées par les Amanins pour mettre en relation les participants en vue de faciliter le co-voiturage.

L'adhésion annuelle à l'Association les Amanins (20 €) et la taxe de séjour seront facturées en sus.
Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance des conditions d'accueil et du règlement intérieur.

Fait le , à
Signature :